



بنك الإسكان  
BANQUE DE L'HABITAT

## **AVIS DE CONSULTATION - N° CA/DPF/09/2017**

### **TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE REPARATION DES ENSEIGNES LUMINEUSES DE LA BANQUE DE L'HABITAT**

La **BANQUE DE L'HABITAT** se propose de lancer une consultation pour les travaux d'entretien et de réparation des enseignes lumineuses des bâtiments abritant les Points de Vente de la Banque de l'Habitat.

Les Entreprises tunisiennes spécialisées en matière d'enseignes lumineuses peuvent participer à cette consultation

Les Soumissionnaires qui désirent participer à la présente consultation, doivent se présenter à la **Direction du Patrimoine Foncier** de la Banque de l'Habitat : bureau N° 1143 - 11<sup>ème</sup> étage du siège social sis à l'Avenue Mohamed V - N°18 Tunis, munis de carte d'identité nationale et du cachet de l'entreprise représentée pour retirer le cahier des charges y afférent.

Les offres dont la validité exigée est de 90 jours à compter du lendemain de la date limite fixée pour la réception des offres, doivent être envoyées par voie postale et en recommandée ou par rapid-poste ou remises directement et contre récépissé au bureau d'ordre central (B.O.C) de la BH au nom de Monsieur le Directeur Général de la Banque de l'Habitat – Bureau d'Ordre Central : 18, Avenue du Mohamed V, 1080Tunis.

Elles doivent être présentées conformément à l'article 7 du cahier des Conditions de la consultation comme suit :

Une enveloppe extérieure fermée ne comportant que la mention suivante :

**A NE PAS OUVRIR**  
**CONSULTATION N°CA / DPF / 09 / 2017**  
**TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE REPARATION DES ENSEIGNES LUMINEUSES**  
**DE LA BANQUE DE L'HABITAT**

Cette enveloppe extérieure doit renfermer obligatoirement est sous peine de nullité :

1. Les pièces administratives énumérées à l'alinéa 7.1.3 à l'article 7 du cahier des charges y compris la caution bancaire provisoire dont le montant est fixé à **cinq cent dinars (500d)**.
2. Une première enveloppe intérieure fermée portant, outre le nom du soumissionnaire, la mention « Enveloppe A - Offre technique ». Elle doit contenir les pièces énumérées à l'alinéa 7.1.1 à l'article 7 du cahier des charges.
3. Une deuxième enveloppe intérieure fermée portant, outre le nom du soumissionnaire, la mention « Enveloppe B - Offre financière ». Elle doit contenir les pièces énumérées à l'alinéa 7.1.2 à l'article 7 du cahier des charges.

Les copies scannées des documents demandés sous formes originales ou de copies conformes aux originaux ne sont pas acceptées.

La date limite de réception des offres est fixée au **22/06/2017** Jusqu'à 13h00 ; date et heure limites fixées pour la réception des offres tout en sachant que le cachet du bureau d'ordre central de la Banque de l'Habitat fait exclusivement foi.

Toute offre incomplète ou parvenue après le délai prescrit sera rejetée.